

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL



de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre

Nombres de Membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 12

et le onze avril
à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. RENOULLEAU, Adjoint.

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE - Mme VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE
- MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme
MARETTE) - M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET COMMUNE**

vote 12 POUR le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :
Mme le Maire s'étant retirée au moment du vote.

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 490 124,00 |
| | Réalisé : | 178 881,39 |
| | Reste à réaliser : | 119 400,00 |
| Recettes | Prévu : | 490 124,00 |
| | Réalisé : | 159 445,35 |
| | Reste à réaliser : | 1 269,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu : | 1 248 900,00 |
| | Réalisé : | 852 787,64 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 1 248 900,00 |
| | Réalisé : | 1 332 954,49 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|------------|
| Investissement : | -19 436,04 |
| Fonctionnement : | 480 166,85 |
| Résultat global : | 460 730,81 |

Pour copie conforme.
Mme le Maire, Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL



Nombres de Membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 12

de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le onze avril
à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. RENOULLEAU, Adjoint.

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE – Mme VALLET - M. MERLET – Mmes BRUSSEAU – MARETTE
– MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme
MARETTE) - M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
LOCATIONS VENTES**

vote 12 POUR le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :
Mme le Maire s'étant retirée au moment du vote.

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 232 184,18 |
| | Réalisé : | 89 221,17 |
| | Reste à réaliser : | 140 100,00 |
| Recettes | Prévu : | 232 184,18 |
| | Réalisé : | 52 184,18 |
| | Reste à réaliser : | 140 000,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Dépenses | Prévu : | 65 000,00 |
| | Réalisé : | 16 157,17 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 65 000,00 |
| | Réalisé : | 64 353,55 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|------------|
| Investissement : | -37 036,99 |
| Fonctionnement : | 48 196,38 |
| Résultat global : | 11 159,39 |

Pour copie conforme.
Mme le Maire, Christelle NEAU



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le onze avril
à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. RENOULLEAU, Adjoint.

Nombres de Membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 12

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE - Mme VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE
- MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme
MARETTE) - M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

vote 12 POUR le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :
Mme le Maire s'étant retirée au moment du vote.

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Dépenses | Prévu : | 56 507,20 |
| | Réalisé : | 10 675,00 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 56 507,20 |
| | Réalisé : | 41 507,20 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Dépenses | Prévu : | 37 700,00 |
| | Réalisé : | 7 675,75 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 37 700,00 |
| | Réalisé : | 37 733,77 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|-----------|
| Investissement : | 30 832,20 |
| Fonctionnement : | 30 058,02 |
| Résultat global : | 60 890,22 |

Pour copie conforme.
Mme le Maire, Christelle NEAU



**TELETRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017 - 211701925 -- 2024
-- AVELL 2024 (A PHOTO) -- DE

**Accusé de Réception
Préfecture**
Reçu le : 12 / 04 / 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le onze avril
à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. RENOULLEAU, Adjoint.

Nombres de Membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 12

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE - Mme VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE
- MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme
MARETTE) - M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
MAISON DE SANTE**

vote 12 POUR le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :
Mme le Maire s'étant retirée au moment du vote.

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Dépenses | Prévu : | 24 810,77 |
| | Réalisé : | 24 796,04 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 24 810,77 |
| | Réalisé : | 12 310,77 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Dépenses | Prévu : | 33 500,00 |
| | Réalisé : | 5 897,58 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 33 500,00 |
| | Réalisé : | 34 569,65 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|------------|
| Investissement : | -12 485,27 |
| Fonctionnement : | 28 672,07 |
| Résultat global : | 16 186,80 |

Pour copie conforme.
Mme le Maire, Christelle NEAU



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le onze avril
à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. REOULLEAU, Adjoint.

Nombres de Membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 12

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. REOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE - Mme VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE
- MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme
MARETTE) - M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
CAMPING**

vote 12 POUR le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :
Mme le Maire s'étant retirée au moment du vote.

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Dépenses | Prévu : | 12 700,00 |
| | Réalisé : | 0,00 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 12 700,00 |
| | Réalisé : | 12 417,93 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|----------|
| Dépenses | Prévu : | 3 000,00 |
| | Réalisé : | 2 914,96 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 3 000,00 |
| | Réalisé : | 2 698,06 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|-----------|
| Investissement : | 12 417,93 |
| Fonctionnement : | -216,90 |
| Résultat global : | 12 201,03 |

Pour copie conforme.
Mme le Maire, Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le onze avril

à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE - Mme VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE -
MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme
MARETTE) - M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Christelle NEAU, après avoir
approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 Budget principal commune le 11 avril 2024

| | | |
|--------------------|---|------------|
| Considérant | qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, | |
| Statuant | sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 | |
| Constatant | que le compte administratif fait apparaître : | |
| | - un excédent de fonctionnement de : | 167 507,57 |
| | - un excédent reporté de : | 312 659,28 |
| | - un déficit de fonctionnement du budget annexe camping | - 216,90 |
| | Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 479 949,95 |
| | - un déficit d'investissement de : | 19 436,04 |
| | - un excédent d'investissement du budget annexe camping | 12 417,93 |
| | Déficit d'investissement pour 2024 | - 7 018,11 |
| | - un déficit des restes à réaliser de : | 118 131,00 |
| | Soit un besoin de financement de : | 125 149,11 |
| DÉCIDE | d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit : | |
| | RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT | 479 949,95 |
| | AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 125 149,11 |
| | RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 354 800,84 |
| | RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT | - 7 018,11 |

Pour copie conforme.
Mme le Maire, Christelle NEAU



de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le onze avril
à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE - Mme VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE -
MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme MARETTE)
M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique

**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023
LOCATIONS VENTES**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Christelle NEAU, après avoir
approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 11 avril 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|---|-----------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 45 146,28 |
| - un excédent reporté de : | 3 050,10 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 48 196,38 |
| - un déficit d'investissement de : | 37 036,99 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 100,00 |
| Soit un besoin de financement de : | 37 136,99 |
| DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit : | |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT | 48 196,38 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 37 136,99 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 11 059,39 |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT | 37 036,99 |

Pour copie conforme.
Mme le Maire, Christelle NEAU



**TELETRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017 - 211701925 - 2024
-- AVRIL 2024 AFFELV -- DE

**Accusé de Réception Pré-
fecture**
Reçu le : 12/04/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le onze avril
à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE - Mme VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE -
MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme
MARETTE) - M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique

**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023
ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Christelle NEAU, après
avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 11 avril 2024

| | |
|---|-----------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 8 836,76 |
| - un excédent reporté de : | 21 221,26 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 30 058,02 |
| - un excédent d'investissement de : | 30 832,20 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 |
| Soit un excédent de financement de : | 30 832,20 |
| DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit : | |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT | 30 058,02 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0,00 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 30 058,02 |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT | 30 832,20 |

Pour copie conforme.
Mme le Maire, Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL



de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 11 avril 2024

Nombres de Membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

L'an deux mille vingt quatre

et le onze avril

à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE – Mme VALLET - M. MERLET – Mmes BRUSSEAU – MARETTE –
MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme
MARETTE) - M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023
Maison de Santé

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Christelle NEAU, après
avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 11 avril 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|---|-----------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 16 293,92 |
| - un excédent reporté de : | 12 378,15 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 28 672,07 |
| - un déficit d'investissement de : | 12 485,27 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 |
| Soit un besoin de financement de : | 12 485,27 |
| DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit : | |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT | 28 672,07 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 12 485,27 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 16 186,80 |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT | 12 485,27 |

Pour copie conforme.
Mme le Maire, Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le onze avril
à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE - Mme VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE
- MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme
MARETTE) - M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique

| |
|--|
| TELETRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ |
| Sous le N° 017 - 211701925 - 2024 <u>CG 11</u> -- <u>AVRIL 2024</u> <u>CPTEG</u> -- <u>DE</u> |
| Accusé de Réception Préfecture |
| Reçu le : <u>12/04/2024</u> |

OBJET : Approbation des comptes de gestion

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-31 ;

Vu le Code des Communes, et notamment ses articles R 241-18, 241-19 et 241-20 ;

Vu les comptes de gestion Budget principal, budgets annexes locations ventes, camping, énergie photovoltaïque, Maison de santé de l'exercice 2023, dressés par le Receveur et remis à Mme le Maire.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et celles des comptes de gestion ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les comptes de gestion établis pour l'exercice 2023 par le Receveur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Mme le Maire
Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le onze avril
à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE - Mme VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE
- MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme
MARETTE) - M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024
COMMUNE**

Madame le Maire propose au conseil Municipal de voter le budget de la commune
En section de fonctionnement par chapitre
En section d'investissement par chapitre avec opérations

Le budget s'équilibre comme suit :

Investissement

| | |
|------------|------------|
| Dépenses : | 409 600,00 |
| Recettes : | 527 731,00 |

Fonctionnement

| | |
|------------|--------------|
| Dépenses : | 1 342 000,00 |
| Recettes : | 1 342 000,00 |

Pour rappel, total budget :

Investissement

| | | |
|------------|------------|--------------------------|
| Dépenses : | 529 000,00 | (dont 119 400,00 de RAR) |
| Recettes : | 529 000,00 | (dont 1 269,00 de RAR) |

Fonctionnement

| | | |
|------------|--------------|--------------------|
| Dépenses : | 1 342 000,00 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes : | 1 342 000,00 | (dont 0,00 de RAR) |

Le Conseil Municipal, considérant l'exposé de Madame le Maire décide à l'unanimité
* de voter le budget primitif de la commune, pour l'exercice 2024 tel que présenté par Madame le Maire
* d'accepter les propositions de Madame le Maire les modalités de vote dudit budget.

Pour copie conforme.
Mme le Maire, Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le onze avril

à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE - Mme VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE
- MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme
MARETTE) - M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024
Budget annexe LOCATIONS VENTES

Madame le Maire propose au conseil Municipal de voter le budget annexe locations ventes

En section de fonctionnement par chapitre ;
En section d'investissement par chapitre

Le Budget s'équilibre comme suit :

Investissement

| | | |
|----------|---|------------|
| Dépenses | : | 599 900,00 |
| Recettes | : | 600 000,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|---|-----------|
| Dépenses | : | 40 000,00 |
| Recettes | : | 40 000,00 |

Pour rappel, total budget :

Investissement

| | | | |
|----------|---|------------|--------------------------|
| Dépenses | : | 740 000,00 | (dont 140 100,00 de RAR) |
| Recettes | : | 740 000,00 | (dont 140 000,00 de RAR) |

Fonctionnement

| | | | |
|----------|---|-----------|--------------------|
| Dépenses | : | 40 000,00 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes | : | 40 000,00 | (dont 0,00 de RAR) |

Le Conseil Municipal, considérant l'exposé de Madame le Maire décide à l'unanimité
* de voter le budget primitif du budget annexe locations ventes, pour l'exercice 2024 tel que pré-
senté par Madame le Maire
* d'accepter les propositions de Madame le Maire en ce qui concerne les modalités de vote dudit
budget.

Pour copie conforme.
Mme le Maire, Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le onze avril
à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE - Mme VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE
- MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme
MARETTE) - M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024
Budget annexe ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Madame le Maire propose au conseil Municipal de voter le budget annexe « Énergie Photovoltaïque »

En section de fonctionnement par chapitre ;
En section d'investissement par chapitre.

Le Budget s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 57 390,42

Recettes : 57 390,42

Fonctionnement

Dépenses : 46 600,00

Recettes : 46 600,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 57 390,42 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 57 390,42 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 46 600,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 46 600,00 (dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal, considérant l'exposé de Madame le Maire décide à l'unanimité
* de voter le budget primitif du budget annexe « Énergie Photovoltaïque », pour l'exercice 2024
tel que présenté par Madame le Maire
* d'accepter les propositions de Madame le Maire en ce qui concerne les modalités de vote dudit budget.

Pour copie conforme.
Mme le Maire, Christelle NEAU



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le onze avril
à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE - Mme VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE
- MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme
MARETTE) - M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024
Budget annexe MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Madame le Maire propose au conseil Municipal de voter le budget annexe « Maison de santé pluridisciplinaire »

En section de fonctionnement par chapitre ;
En section d'investissement par chapitre.

Le Budget s'équilibre comme suit :

Investissement

| | | |
|----------|---|-----------|
| Dépenses | : | 25 185,27 |
| Recettes | : | 25 185,27 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|---|-----------|
| Dépenses | : | 37 300,00 |
| Recettes | : | 37 300,00 |

Pour rappel, total budget :

Investissement

| | | | |
|----------|---|-----------|--------------------|
| Dépenses | : | 25 185,27 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes | : | 25 185,27 | (dont 0,00 de RAR) |

Fonctionnement

| | | | |
|----------|---|-----------|--------------------|
| Dépenses | : | 37 300,00 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes | : | 37 300,00 | (dont 0,00 de RAR) |

Le Conseil Municipal, considérant l'exposé de Madame le Maire décide à l'unanimité
* de voter le budget primitif du budget annexe « Maison de santé pluridisciplinaire », pour l'exercice 2024
tel que présenté par Madame le Maire
* d'accepter les propositions de Madame le Maire en ce qui concerne les modalités de vote dudit budget.

Pour copie conforme.
Mme le Maire, Christelle NEAU



**TELETRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017 - 211701925 - 2024 0411
-- AVRIL 2024 BPNsP -- DE

**Accusé de Réception
Préfecture**

Reçu le : 12/04/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le onze avril

à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Nombres de Membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE - Mme VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE
- MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme
MARETTE) - M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique



OBJET : SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour d'allouer les subventions suivantes :

| | |
|--|-------------|
| Étoile sportive Jarnacaise section Tennis | 1 320,00 € |
| Boule Jarnacaise 17 | 200,00 € |
| Amicale Basket Jarnac-Champagne | 1 000,00 € |
| Etoile sportive Jarnac Neuillac section football | 1 000,00 € |
| Bibliothèque Les Amis du Livre | 1 000,00 € |
| Garderie Centre de loisirs Jarnac Planète | 20 000,00 € |
| FNACA | 60,00 € |
| Chorale | 100,00 € |
| Badminton | 300,00 € |
| Micro crèche | 5 000,00 € |
| Canton Archiac Solidarité | 300,00 € |

Pour copie conforme.

Mme le Maire,
Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

| |
|---|
| TELETRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ |
| Sous le N° 017 - 211701925 -- 2024 <u>01/11</u> -- <u>AVRIL 2024</u> FONGIB -- <u>DC</u> |
| Accusé de Réception Pré- fecture Reçu le : <u>12/04/2024</u> |

Nombres de Membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le onze avril
à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE - Mme VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE
- MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme
MARETTE) - M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique

OBJET : FINANCES M57 Fongibilité des crédits en Fonctionnement et en Investissement

Madame le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal et sur les budgets annexes Locations ventes et Maison de santé.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer à Mme la Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, Mme la Maire serait tenue d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'autoriser Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2024 budget principal et des budgets annexes locations ventes et Maison de santé.
- D'autoriser Mme la Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

Pour copie conforme.
Mme le Maire, Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

de la Commune de JARNAC-CHAMPAGNE

séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre

et le onze avril

à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Nombres de Membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE - Mme VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE
- MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme
MARETTE) - M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique

OBJET : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024.

Elle souligne que pour obtenir l'équilibre du budget primitif 2024, selon la proposition, un produit fiscal 566 910 € est attendu, et ceci sans augmentation des taux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 – de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

| | Taux 2024 |
|---|-----------|
| Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties | 33,39 % |
| Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties | 54,41 % |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée) | 14,64 % |
| Cotisation foncière des entreprises (Si EPCI en fiscalité additionnelle) | 21,25 % |

2 – d'autoriser Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme.
Mme le Maire, Christelle NEAU



à 20 HEURES 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle NEAU, Maire.

Nombres de Membres

En exercice : 15

Qui ont pris part à la

délibération : 13

Date de Convocation :
27/03/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU - MM. RENOULLEAU - RENAUD - Mme DUGUE -
M. HEURTEBISE - Mme VALLET - M. MERLET - Mmes BRUSSEAU - MARETTE
- MM. QUINTARD - SCHIESER.

Date d'affichage :
27/03/2024

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme GASNET VITOT - M. FONTENAUD - Mme GERMAIN (pouvoir à Mme
MARETTE) - M. BATE (pouvoir à Mme DUGUE).

Secrétaire de séance : M. HEURTEBISE Dominique

Objet : : Institution et ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire :

Le Code général des collectivités territoriales précise qu'une provision doit être constituée par décision de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque "d'irrécouvrabilité" estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender l'incertitude du recouvrement. Chaque année, la dotation aux provisions pour créances douteuses sera ajustée en fonction des restes à recouvrer au 31 décembre, selon une méthode de calcul qui s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement (méthode validée par le Comité national de fiabilité des comptes locaux).

Concernant l'exercice 2024, le calcul du stock de provisions à constituer s'appuie sur une situation au 31/12/2023, et est le suivant

| Créances restant à recouvrer | | Application mode calcul | |
|--|--------------------|-------------------------|---|
| Exercice | Montant total en € | Taux dépréciation | Montant du stock de provisions à constituer |
| 2012 | 2 083,90 | 100 % | 2 083,90 |
| 2019 | 50,02 | 100 % | 50,02 |
| 2020 | 366,31 | 100 % | 366,31 |
| 2021 | 507,32 | 100 % | 507,32 |
| Provision à constituer sur 2024 | | | 3 007,55 arrondi à 3 010 € |
| Provision constituée en 2023 à annuler en 2024 | | | 3 900,00 |

La collectivité n'a pas approuvé d'admission en non-valeur pour créances irrécouvrables, il n'y a donc pas de reprise de la provision, et ainsi la provision 2024 est de 3 010 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide

Article 1 : de constituer une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 3 010,00 € en 2024 et annuler la provision prise en 2023.

Article 2 : les crédits correspondants sont inscrits au chapitre et article correspondants du budget de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Mme le Maire

